

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 30 septembre 2025

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Stéphane GLORANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Michaël PARENT à Madame Isabelle LEMAIRE OREC
Monsieur Olivier SABRE à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

Absents : Monsieur Dimitri DUQUENNE, Monsieur Bruno WILLERON, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°106/129 – 09/2025

Objet de la délibération : Salle des fêtes Georges Ficheux – Modification du règlement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 21 septembre 2021 approuvant la mise en place d'un règlement de mise à disposition de la salle Georges Ficheux ;

Exposé des motifs :

Par délibération du 21 septembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un règlement d'occupation et d'utilisation des équipements mis à disposition des associations, salle des fêtes Georges Ficheux.

Il est nécessaire de modifier le règlement afin de formaliser les obligations des locataires en matière de sécurité, d'incendie et d'assistance aux personnes.

Cette modification concerne 2 points :

- l'obligation de recourir à la présence d'un agent habilité au Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes lors des spectacles ;
- pour les associations estairoises, le SSIAP sera pris en charge gratuitement par la commune

DATE DE
CONVOCATION
24 SEPTEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION
14 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers
En exercice 27
Présents 20
Votants 24

**Objet : Salle des fêtes
Georges Ficheux –
Modification du
règlement**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2025

Objet de la délibération : Salle des fêtes Georges Ficheux – Modification du règlement

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de règlement modifié tel qu'annexé à la présente ;
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Dorothee BERTRAND



La Secrétaire de séance,
Francine MOURIKS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le

Publié ou notifié le

Le Maire,

Dorothee BERTRAND

